



RO&RC : Cours et Brevets

Chapitre B : Brevets

Approuvé RO&RC/FRBY 27-09-2010 - CA/FRBY 11-10-2010

1. NRO

1. Demande

1.1. Conditions

1.1.1. Pour une première demande

- (a) Etre membre d'un club affilié à la VYF ou à la FFYB
- (b) Etre titulaire du certificat FRBY DRO.
- (c) Démontrer, dans une période de 4 ans précédant la demande, avoir été concerné par l'organisation d'au moins 8 régates (voir Annexe - point 2) en répondant aux critères suivants:
 - 1. comme responsable de la régata dans au moins 4 régates et dans d'autres fonctions RO dans les autres régates;
 - 2. dans au moins 2 championnats de Belgique ou des régates internationales équivalentes;
 - 3. elles se déroulent sur au moins 4 plans d'eau différents, la localisation de l'association organisatrice étant déterminante à cet égard pour les régates en mer;
 - 4. pour chaque régata le formulaire de rapport doit être rempli au moyen de la feuille excel disponible sur www.belgiansailing.be, onglet "Race Organisation";
 - 5. ainsi que le formulaire d'évaluation, à remplir par le président du comité de course possédant lui-même un brevet FRBY NRO ou NJ ou le statut IRO ou IJ. La RO&RC/FRBY peut, si elle l'estime désirable, désigner quelqu'un pour procéder à cette évaluation.
- (d) Avoir une expérience pratique de la régata.

1.1.2. Pour une demande de prolongation

- (a) Etre membre d'un club affilié à la VYF ou à la FFYB
- (b) Etre titulaire d'un brevet NRO expiré.
- (c) Démontrer avec les documents nécessaires qu'on s'est impliqué pendant les 4 ans précédents dans l'organisation d'au moins 8 régates (voir Annexe - point 2) en répondant aux critères suivants:
 - 1. comme directeur de course dans au moins 4 régates et dans d'autres fonctions RO dans les autres régates;
 - 2. dans au moins 2 championnats de Belgique ou des régates internationales équivalentes ;
 - 3. elles se déroulent sur au moins 2 plans d'eau différents, la localisation de l'association organisatrice étant déterminante à cet égard pour les régates en mer;
 - 4. pour chaque régata le formulaire de rapport doit être rempli; utiliser le formulaire (fichier excel) disponible sur le site de la FRBY.

1.2. Procédure

1.2.1. Pour une première demande :

Envoyer les formulaires de rapport et d'évaluation entre le 1^{er} septembre et 1^{er} novembre de l'année de demande à la RO&RC/FRBY. Ces formulaires sont le fichier excel disponible sur le site de la FRBY, dûment complété.

1.2.2. Pour une demande de prolongation :

Envoyer les formulaires de rapport à la RO&RC/FRBY entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de la 4^e année de la durée de validité, mentionnée à côté du nom de chaque intéressé dans la liste 'Brevetés FRBY NRO' sur le site FRBY (www.belgiansailing.be sous 'Racing'). Ces formulaires sont le fichier excel disponible sur le site de la FRBY, dûment complété.

2. Durée de validité: 4 ans.

3. Attribution

- 3.1.** L'attribution ou la prolongation du brevet sont accordés si la RO&RC/FRBY a donné une appréciation positive à la demande et que le CA/FRBY l'aie confirmée ensuite. La RO&RC/FRBY a toujours le droit de nommer quelqu'un pour suivre un candidat durant une ou plusieurs régates et de rapporter à la RO&RC/FRBY avant de faire une appréciation.
- 3.2.** Si pour une demande de prolongation le demandeur ne remplit pas toutes conditions, la RO&RC/FRBY peut, sur base individuelle, présenter une réglementation divergente à l'issue de laquelle le brevet est prolongé d'un an. Ensuite, la prolongation ultérieure peut être accordée seulement si le demandeur satisfait à ce moment aux conditions de l'art.1.1.2
- 3.3.** Lorsque l'ISAF ne prolonge plus le statut d'un IRO, ce statut est automatiquement transformé en brevet NRO.

2. NJ

1. Demande

1.1. Conditions

1.1.1. Pour une première demande

- (a) Etre membre d'un club affilié au VYF ou à la FFYB.
- (b) Etre titulaire du certificat FRBY DJ.
- (c) Proposer sa candidature par écrit à la RO&RC/FRBY 2 à 4 ans avant la demande (voir Annexe - point 1).
- (d) Démontrer avec les documents nécessaires que dans cette période de 2 à max 4 ans, on s'est impliqué dans au moins 8 régates (voir Annexe - point 2) :
 1. comme membre d'un comité de réclamation;
 2. il y a au moins 20 réclamations valides traitées;
 3. dans au moins 2 championnats de Belgique ou des régates internationales équivalentes;
 4. pour chaque régate, le formulaire de rapport (fichier excel disponible sur www.belgiansailing.be) est complété;
 5. elles se déroulent sur au moins 4 plans d'eau différents, la localisation de l'association organisatrice étant déterminante à cet égard pour les régates en mer;

6. pour chaque régates le formulaire de rapport doit être rempli ainsi que le formulaire d'évaluation, à remplir par un membre du comité de réclamation, lequel possède le brevet NRO ou NJ ou le statut ISAF IRO ou IJ. La RO&RC/FRBY peut, si elle estime désirable, indiquer quelqu'un pour faire cette évaluation.

(d) Avoir une expérience pratique de la régates.

1.1.2. Pour une demande de prolongation

(a) Etre membre d'un club affilié au VYF ou à la FFYB.

(b) Etre titulaire d'un brevet NJ expiré.

(c) Démontrer avec les documents nécessaires qu'on s'est impliqué pendant les 4 années précédentes dans au moins 8 régates (voir Annexe - points 2) :

1. comme membre d'un comité de réclamation ;

2. il y a au moins 20 réclamations valides traitées ;

3. dans au moins 2 championnats de Belgique ou des régates internationales équivalentes ;

4. pour chaque régates le formulaire de rapport doit être rempli; utiliser le formulaire (fichier excel) disponible sur le site de la FRBY.

1.2. Procédure

1.2.1. Pour une première demande :

Envoyer les formulaires de rapport et d'évaluation entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de l'année de la demande à la RO&RC/FRBY.

Ces formulaires sont le fichier excel disponible sur le site de la FRBY, dûment complété.

1.2.2. Pour une demande prolongation :

Envoyer les formulaires de rapport à la RO&RC/FRBY entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre de la 4^e année de la durée de validité, mentionnée à côté du nom de chaque intéressé dans la liste 'Brevetés FRBY NJ' sur le site FRBY (www.belgiansailing.be sous 'Racing').

2. Durée de validité: 4 ans

3. Attribution

3.1. L'attribution ou la prolongation du brevet sont accordés si la RO&RC/FRBY a donné une appréciation positive à la demande et que le CA/FRBY l'aie confirmée ensuite. La RO&RC/FRBY a toujours le droit de nommer quelqu'un pour suivre un candidat durant une ou plusieurs régates et de rapporter à la RO&RC/FRBY avant de faire une appréciation.

3.2. Si pour une demande de prolongation le demandeur ne remplit pas toutes conditions, la RO&RC/FRBY peut, sur base individuelle, présenter une réglementation divergente à l'issue de laquelle le brevet est prolongé d'un an. Ensuite, une prolongation ultérieure peut être accordée seulement si le demandeur satisfait à ce moment aux conditions de l'art à 1.1.2 .

3.3. Lorsque l'ISAF ne prolonge plus le statut d'un IJ, ce statut est automatiquement transformé en brevet NJ.